



espérance

charité

foi

Les vertus
théologiques:
La charité (II)

La charité : amitié avec Dieu

- Une théologie fondée sur une lecture biblique à la lumière d'une psychologie de l'amitié :
 - 1 Cor 1, 9 : « Dieu est fidèle, lui qui vous a appelés à la communion de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur »
 - Rm 5,5: « l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. »
 - Jn 15,15: « Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père. »





La charité: amitié avec Dieu

- « La charité ne signifie pas seulement l'amour de Dieu, mais encore une certaine amitié avec lui; celle-ci ajoute à l'amour
 - la réciprocité dans l'amour,
 - avec une certaine communion mutuelle, comme il est expliqué au livre 8 de l'Éthique.

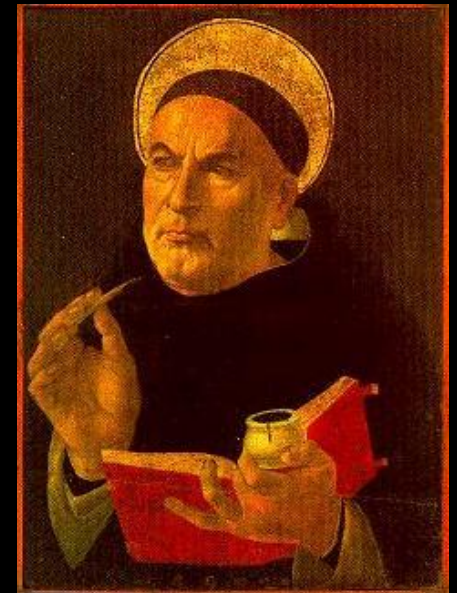
Que telles soient les conditions de la charité, on le voit bien par ce qui est écrit

- 1 Jean 4,16 : 'Celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui,'
- 1 Corinthiens 1, 9 : 'Il est fidèle, le Dieu par qui vous avez été appelés à la communion de son Fils.'

Or, cette communion de l'homme avec Dieu, qui est un certain commerce familial avec lui, c'est par la grâce qu'ici-bas dès à présent elle commence, mais c'est dans la gloire qu'elle se consommera à l'avenir. Cette double réalité, nous la possédons par la foi et l'espérance. ST I - II 65 . 5

La charité: amitié avec Dieu

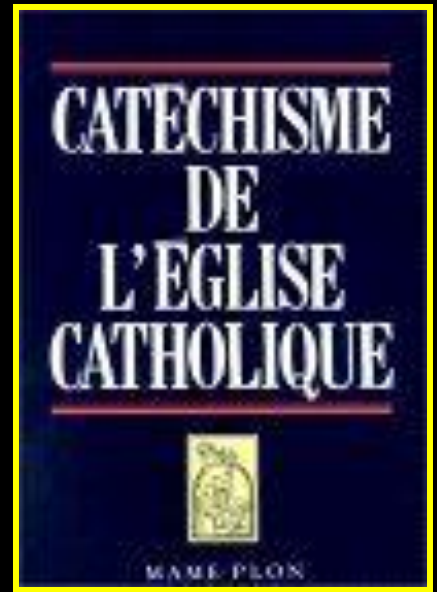
- De même donc que l'on ne pourrait avoir d'amitié avec quelqu'un si l'on n'avait soi-même ni croyance ni espérance de pouvoir posséder quelque communauté de vie ou commerce familier avec lui, de même personne ne peut avoir avec Dieu cette amitié qu'est la charité s'il n'a pas la foi pour croire à cette sorte de société et de commerce de l'homme avec Dieu, et s'il n'espère pas appartenir lui-même à cette société. » ST I - II 65 . 5



La définition de la charité

- La charité est la vertu théologale par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toute chose pour Lui-même, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. »

CEC 1822



- La charité est une amitié de l'homme avec Dieu, fondée sur la communication de la béatitude éternelle. (ST II-II 23 . 1)
 - L'acte de la charité est de vouloir le bien de l'autre d'une union affective (*unionem affectus*) ST II - II 27 . 2

L'objet de la charité

ST II - II 25.1 - 12

- Qui doit être aimé avec charité?
 - Dieu
 - Nous-mêmes
 - Notre âme
 - Notre corps
 - Notre prochain
 - Les membres de notre famille
 - Nos amis
 - Nos ennemis
 - Les saints



L'ordre de la charité ST II - II 26 . 1 - 13

« εἰσαγάγετέ με εἰς οἶκον τοῦ οἴνου τάξατε ἐπ' ἐμὲ ἀγάπην »

« *introduxit me in cellam vinariam ordinavit in me caritatem* » Ct 2,4

- Qui doit être aimé de plus?
 - Nous-même ou notre prochain?
 - Notre âme plus que notre prochain
 - Notre prochain plus que notre corps
 - Notre famille ou nos amis?
 - Notre famille ou un pauvre?
 - un amis ou un inconnu?
 - Un membre de notre famille ou un saint?
- Quel est le bien que nous voulons pour les aimés?



S. Augustin et charité (*De doctrina christiana*)

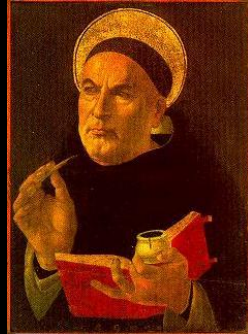
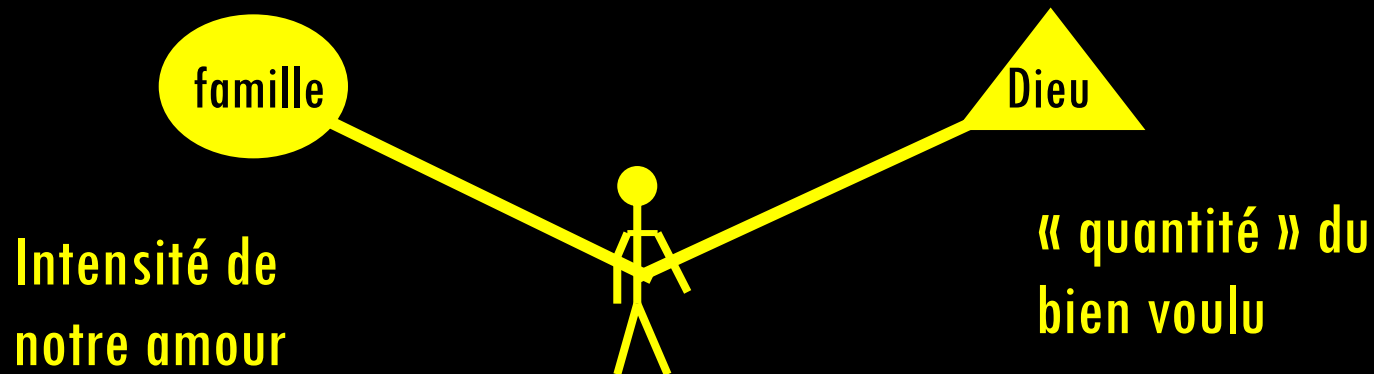


- Les soucis principaux de S. Augustin
 - Revendiquer que Dieu doit être aimé d'abord et surtout
 - Montrer qu'il y a un ordre propre à la charité concernant ses objets :
 - Dieu
 - Nous-mêmes (nos âmes)
 - Nos prochains (leurs âmes) (les anges; les ennemis, les familiaux)
 - Nos corps
 - Mais une question :
 - Qui doit être aimé plus?
 - Les saints ou les membres de notre famille? (parents, enfants)
 - Nos ennemis ou nos enfants?



L'ordre de la charité (ST II-II 26, 1 - 13)

- Un principe: on ne peut pas donner une réponse universelle qui est valable pour toute situation. Il faut avoir la vertu de la sagesse pratique (*prudentia*)
- Mais, les jugements de la sagesse pratiques suivent des principes fondés sur la nature de l'amitié et les catégories des biens auxquelles nous participons:



- Ceux qui sont plus proche de nous, nous les aimons avec plus d'intensité affective.
- Ceux qui sont plus proche de Dieu (plus saints) , nous voulons un plus grand bien pour eux : une participation plus profonde dans la gloire de Dieu.

Charité et espérance (ST II-II 17. 6)



- Une vertu est appelée théologale du fait qu'elle a Dieu comme l'objet auquel elle s'attache. Mais on peut s'attacher à un être de deux façons :
 - Pour lui-même
 - et parce que par lui on parvient à autre chose.
- La charité fait que l'homme s'attache à Dieu à cause de Dieu même, en unissant l'esprit de l'homme à Dieu par l'affection d'amour (*affectum amoris*).
- Mais, l'espérance et la foi font que l'homme s'attache à Dieu comme à un principe d'où nous viennent certains biens.
 - La foi fait que l'homme s'attache à Dieu, principe de la connaissance du vrai; nous croyons en effet que les propositions sont vraies, lorsqu'elles nous sont dites par Dieu.
 - L'espérance fait que l'homme s'attache à Dieu, principe de bonté parfaite; par l'espérance, en effet, nous nous appuyons au secours divin pour obtenir la béatitude

Charité et espérance (ST II - II 17.6)



- « L'espérance fait tendre à Dieu comme à un bien final à obtenir et comme à un secours efficace. Mais la charité à proprement parler, fait tendre à Dieu en lui unissant l'affection de l'homme (*affectum hominis*), de sorte que l'homme ne vive plus pour lui-même, mais pour Dieu. » ST II - II 17.6 ad 3
 - « La volonté est ordonnée à la fin surnaturelle,
 - et quant au mouvement d'intention qui tend vers cette fin comme vers une chose possible à obtenir: c'est l'affaire de l'espérance;
 - et quant à une certaine union spirituelle par laquelle la volonté est en quelque sorte transformée en cette fin, ce qui se fait par la charité.
- Car en toute chose l'appétit a par nature ce mouvement et cette tendance vers la fin qui lui est connaturelle, et ce mouvement provient lui-même d'une certaine conformité de la chose avec sa fin. » ST I - II 62.3
- « Deux chose relèvent de l'appétit: le mouvement vers la fin et la conformité avec elle par l'amour. Ainsi faut-il qu'il y ait dans l'appétit humain deux vertus théologiques, l'espérance et la charité. » ST I - II 62.3 ad 3

La Charité : le source et la fin de la vie morale

- « L'exercice de toutes les vertus est animé et inspiré par la charité. Celle-ci est le " lien de la perfection " (Col 3, 14) ; elle est la *forme des vertus* ; elle les articule et les ordonne entre elles ; elle est source et terme de leur pratique chrétienne. La charité assure et purifie notre puissance humaine d'aimer. Elle l'élève à la perfection surnaturelle de l'amour divin.
- La pratique de la vie morale animée par la charité donne au chrétien la liberté spirituelle des enfants de Dieu. Il ne se tient plus devant Dieu comme un esclave, dans la crainte servile, ni comme le mercenaire en quête de salaire, mais comme un fils qui répond à l'amour de " celui qui nous a aimés le premier " (1 Jn 4, 19)
- La charité a pour *fruits* la joie, la paix et la miséricorde ; elle exige la bienfaisance et la correction fraternelle ; elle est bienveillance ; elle suscite la réciprocité, demeure désintéressée et libérale ; elle est amitié et communion :
 - L'achèvement de toutes nos œuvres, c'est la dilection. Là est la fin ; c'est pour l'obtenir que nous courons, c'est vers elle que nous courons ; une fois arrivés, c'est en elle que nous nous reposerons (S. Augustin, ep. Jo. 10, 4). »